



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 13 octobre 2023

DELIBERATION N°2023-16

CADRAGE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Autorisations de programme / Crédits de paiement
(AP / CP), nouvelle répartition des CP

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Préfecture des Deux-Sèvres

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de pouvoirs : 6

23 OCT. 2023

Nombre de votants : 22

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

Vu l'instruction ministérielle n° 98-037 A.B.M. du 20 février 1998 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2018-14 du 28 septembre 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé le règlement des Autorisations de programme / Crédits de paiement, et créé, sur la période 2018-2028, trois autorisations de programme ;

Vu la délibération n° 2023-06 du 7 avril 2023 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2023-07 du 7 avril 2023 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a, d'une part, approuvé les nouveaux montants des autorisations de programme « Raccordements finaux TC2 » et « Sites prioritaires TC3 », et d'autre part, approuvé la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur la période 2018-2028, par exercice, pour les autorisations de programme « Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires », « Raccordements finaux TC2 », « Sites prioritaires TC3 » ;

Vu la délibération n° 2023-15 du 13 octobre 2023 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté la Décision modificative n°1 de 2023 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 13 octobre 2023 ;

Considérant que la gestion en Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/CP) facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » sur la durée d'une opération ;

Considérant qu'il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement pour l'autorisation de programme « Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires » créée dans le cadre du déploiement de la fibre optique ;

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »,
après en avoir délibéré, DÉCIDE ;**

ARTICLE UNIQUE

d'approuver, en fonction des ajustements de crédits, la nouvelle répartition des crédits de paiement sur l'autorisation de programme suivante, telle que présentée en annexe :

- Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires.**

Le Président,

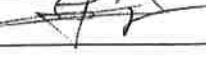


René BAURUEL



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 13 octobre 2023
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagoguée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		A le pouvoir de M BUREAU
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson Enond
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		Donne pouvoir à M Petraud
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		A le pouvoir de M RAGOT
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	O		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Donne pouvoir à M Gaclin
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		A le pouvoir de Mme Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T			
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M Allard
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESESVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M Moriceau
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	O		A le pouvoir de M Dumoulin

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N		Donne pouvoir à M Attou
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de Mme MISSIOUX
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	N		Donne pouvoir à R BAURUEL
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	O		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T			
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			

*Autorisations de programme :***TF prises FTTH et sites prioritaires
Programme D102**

Date CS	Montant AP voté BP 25/03/2022	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
13/10/2023	60 000,000 €	2018-2028	30 399 498,91	23 638 600,00	4 838 400,00	322 500,00	322 500,00	322 500,00	156 001,09